

faisant cela, j'ai exercé un droit reconnu aux membres de notre bureau par les principaux organes français du gouvernement; un droit que plusieurs membres de cette Chambre et du Sénat m'ont invité à exercer; un droit que mes collègues conservateurs du *Hansard* ont exercé comme moi; un droit que l'honorable Secrétaire d'Etat lui-même a paru reconnaître jusqu'à ces derniers temps, puisqu'il a attendu jusqu'au 22 mai 1887, pour se plaindre de moi et qu'il n'a pas tenu compte de ma participation aux luttes qui ont précédé la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session.

Maintenant, s'il m'est arrivé d'employer dans mes discours des expressions qui ont pu être désagréables à l'honorable Secrétaire d'Etat, j'en suis bien affligé; mais c'est mon humble conviction que je n'ai jamais fait qu'exercer un droit parfaitement reconnu et que je suis toujours resté dans les bornes d'une légitime défense.

J'ajouterai en terminant, M. l'Orateur, que je nie formellement avoir jamais calomnié l'honorable Secrétaire d'Etat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur, votre humble serviteur,

A. E. POIRIER, traducteur au "*Hansard*."

OTTAWA, 2 juin 1887.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'accuse avec empressement réception de votre missive me communiquant une lettre à vous adressée par M. W. B. Ives, député de Richmond et Wolfe. Avant de répondre aux nombreuses accusations portées contre moi, qu'il me soit permis de vous faire remarquer que notre bureau relève directement d'un comité de la Chambre et de vous demander si je dois adresser ma réponse à ce comité. Cependant, comme je tiens énormément à détruire la fâcheuse impression que cette lettre a dû produire dans votre esprit, je me permettrai de vous donner quelques explications que je m'efforcerai de rendre aussi succinctes que possible :

Vous me connaissez, Monsieur l'Orateur; vous savez que si j'ai le tort d'exprimer ouvertement mes opinions, du moins, je n'ai pas l'habitude de me servir d'un langage indigne d'un homme bien élevé. J'ai toujours su respecter mes adversaires, parmi lesquels je ne me connaissais pas d'ennemis. Journaliste, il m'est arrivé de blâmer le gouvernement, mais je l'ai toujours fait en termes polis. Electeur dans les comtés de Richmond et Wolfe, j'ai combattu la candidature de M. Ives, mais, contrairement à ce qu'il insinue dans sa lettre, je me suis conduit d'une façon telle que je n'ai pas à en rougir.

Procédons avec ordre et voyons d'abord en quoi cette lettre pêche contre l'exactitude.

1o. Il est inexact qu'aux assemblées auxquelles j'ai assisté, je me sois servi d'un langage violent et injurieux à l'adresse du gouvernement, encore moins à l'adresse de M. Ives. J'ai condamné la politique du gouvernement en ce qui concerne les affaires du Nord-Ouest. Je l'ai fait d'une façon générale. J'ai fait de la discussion politique et j'ai évité avec soin toute espèce de personnalités.

2o Il est inexact qu'à l'assemblée publique tenue à Danville le jour de la nomination, je l'aie interrompu, lui, ou n'importe quel autre orateur, non pas fréquemment comme il le dit, mais pas même une seule fois.

3o Il est inexact que j'aie écrit dans les journaux des articles injurieux pour M. Ives et pour le gouvernement. J'ai écrit deux fois dans le *Progrès de l'Est* des lettres où il n'est nullement question de M. Ives ni du gouvernement. Je nie formellement avoir jamais mentionné le nom de M. Ives dans aucun journal du Canada.

4o M. Ives m'accuse d'être partisan outré : c'est toujours le contraire qu'on m'a reproché jusqu'à présent.

5o M. Ives me trouve indigne de la position que j'occupe. La question de compétence ayant été réglée au moyen d'un concours que j'ai subi avant ma nomination, nous devons l'écarter. Quant à ma conduite, elle a toujours été assez régulière pour pouvoir soutenir avantageusement l'épreuve d'une enquête loyale.

Notre position n'équivaut en aucune manière à celle des employés du service civil. Ceux-ci relèvent directement du gouvernement dont les membres sont pris dans un seul parti politique; mais nous appartenons à la Chambre des Communes,